

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 02.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le treize janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Marc DUPRAT, Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentée : GARCIN Martine représentée par DUPRAT Jean-Marc à qui elle a donné procuration.

Absents excusés : GAY Robert, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché de service d'entretien et de maintenance des équipements de la CCSB

Le patrimoine immobilier de la CCSB comporte divers équipements nécessaires pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents : équipements de sécurité de bâtiments, climatisation, chauffage, alarmes, ascenseurs.

Afin de prévenir la détérioration du matériel et de respecter la réglementation en termes de risques d'incendie (articles L. 4525-1 et R. 4227-29 du code du travail), des interventions d'entretien et de maintenance doivent être régulièrement effectuées.

Le marché actuel arrivant à son terme le 18 mai 2026, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Il est proposé d'établir le marché pour une durée d'un an à compter du 19 mai 2026, reconductible tacitement 3 fois un an soit une durée totale maximale de 4 ans.

Il serait alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Maintenance des systèmes incendies, avec un montant estimé à 55 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 2 : Maintenance des climatisations et des ventilations, avec un montant estimé à 42 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 3 : Maintenance des ascenseurs, avec un montant estimé à 2 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 4 : Maintenance des portes et portails, avec un montant estimé à 40 000 € HT pour la durée totale du marché ;

- Lot 5 : Maintenance des systèmes de chauffage, avec un montant estimé à 11 000 € HT pour la durée totale du marché.

Le montant total du marché étant estimé à 150 000 € HT sur 4 ans, la consultation serait faite en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de service d'entretien et de maintenance des équipements de la CCSB, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer les lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer les marchés correspondants à chaque lot et à les notifier aux entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le deuxième Vice-Président
Jean-Marc DUPRAT
Par suppléance, pour le Président empêché,



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND



Publiée le : 26 JAN. 2026